

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU RÉGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 29 Novembre à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, M. Patrick GUILBAUDEAU, M. Philippe-Jacques BLESBOIS, Mme Annette FREOUX, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Annaïg MESTRIC, M. Bernard BASTIER, Mme Chantal DEMANGEON, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, M. Guy DECROIX, M. Régis KERDELHUE, Mme Isabelle LOISEL

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Alain DESGRE à Jean-Jacques MARTEIL
Maryvonne LE GAL à Joël DANIEL
Estelle MORIO à Bernard BASTIER

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	22 Novembre 2022
Date de l'affichage	23 Novembre 2022
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	30
Nombre de votants	33

2022 119 **Convention de mise à disposition de terrains départementaux entre Brunénant et Saint Fiacre dans le cadre de mesures compensatoires**

Rapporteurs : J. Daniel / F. Duval

Il s'agit d'un projet de convention de mise à disposition de terrains départementaux à la Ville de Guidel en vue de la réalisation d'un futur verger conservatoire (progressivement sur l'ensemble des prairies présentes) et le maintien de prairies par une fauche tardive visant à conserver les milieux naturels présents sur les parcelles cadastrées YT 701 et 806, situées entre Brunénant et Saint Fiacre.

Elle est accordée pour une durée de 5 années à compter de la date de signature par le Département. Elle pourra être renouvelée par tacite reconduction.

Le Département est propriétaire de ces parcelles, acquises au titre des mesures compensatoires des travaux de la voie de contournement est de Guidel centre.

La gestion de ces parcelles est dévolue pour partie à la préservation des zones humides (engagement réglementaire) et pour partie à la conservation de la biodiversité sur un habitat de type prairie dont l'évolution tend vers un verger conservatoire, tout en assurant un accueil du public sur le site.

Les activités pratiquées sur ces terrains doivent être compatibles avec les objectifs de gestion d'un site naturel. La gestion extensive par pâturage ou fauche a pour objectif le maintien des pelouses et prairies naturelles présentes sur une partie du site.

Les partenaires concernés sont donc : la Ville de Guidel, le Département du Morbihan et les associations « Pôle Fruitier de Bretagne » et « Arborépom ».

L'opération "1 enfant, 1 arbre" 2022 y a été réalisée, et le sera pour les prochaines années.

Les zones humides à restaurer ont paru insuffisantes aux services de l'État (OFB), l'acquisition d'une parcelle voisine est donc en cours.

La participation de la commune consiste en l'acquisition des arbres (essences imposées) et leur plantation.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU le projet de convention de mise à disposition de terrains départementaux entre Brunénant et Saint Fiacre dans le cadre de mesures compensatoires ;

VU l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Environnement, Transitions et Sécurité 13 octobre 2022 ;

APPROUVE les termes du projet de de convention de mise à disposition de terrains départementaux entre Brunénant et Saint Fiacre dans le cadre de mesures compensatoires ;

MANDATE le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération, notamment pour signer cette convention.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Guidel, le 30 Novembre 2022
Le Maire,
Joël DANIEL

